

COMMUNE DE PEILLONNEX
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2013
COMPTE-RENDU

Le 11 février 2013, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 février 2013 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DUVAL, Maire.

Présents : M. BERTHET, JJ. DUVAL, N. GROS, D. JANIN, M. JUNOD, C. RAIMBAULT, D. TOLETTI, D. VUAGNOUX

Absents excusés : S. BARREAU (pouvoir C. RAIMBAULT), S. BONAZZI (pouvoir JJ DUVAL), P. GOY, C. LEPINE

Absents : X. FOREL, G. MEYER.

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 8

Votants : 10

Monsieur Michel BERTHET est élu secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et passe au seul point à l'ordre du jour :

1 - Embauche d'un salarié en remplacement d'un agent absent - Contrat à durée déterminée : Délibération n° 011/13

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 1 abstention et 0 contre,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée de Madame BELIN Isabelle,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les contrats à durée déterminée pouvant intervenir en cas d'absence d'un agent.

- Autorise Monsieur le Maire à verser aux agents contractuels, pour la filière administrative :

* percevant une rémunération correspondant au grade de catégorie B,
° l'indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP) avec un coefficient maximum de 3,
° l'indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) avec un coefficient maximum de 8.


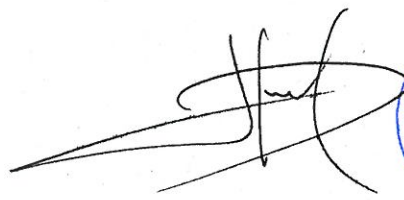
* percevant une rémunération correspondant au grade de catégorie C,
° l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) avec un coefficient maximum de 8,
° l'indemnité d'exercice des missions (IEM) avec un coefficient maximum de 3,

Montant déterminé pour chaque agent par arrêté du maire.

Prochain conseil municipal prévu le lundi 4 mars 2013 à 20 h 30.

La séance est levée à 21 heures.

A Peillonex le 28 février 2013
Le Maire Jean-Jacques DUVAL



Affichée le 28 février 2013